

27 juin 2024

\*\*\*\*\*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-quatre, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 21 juin 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

**Date d'affichage de la convocation** : 21 juin 2024

**Présents** : **Bazoges-en-Pailleurs** : Jean-François YOU – **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Pailleurs** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts en Bocage** : Frédéric ALATARE, Marie CHARDONNEAU, Lucie LUCAS, Joël MERCIER, Ghislaine ROUSSEAU – **La Merlatière** : Philippe BELY – **L'Oie** : Jean-Pierre RATOUIT – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLET, Catherine SOULARD – **Sainte-Florence** : Christelle GRÉAU – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON

**Excusés** : **Chavagnes-en-Pailleurs** : Eric SALAÛN pouvoir à Xavier BILLAUD, Stéphanie VALIN pouvoir à Annie MICHAUD – **Chauché** : Alain BONNAUD – **Essarts en Bocage** : Caroline GILBERT, Christophe ENFRIN pouvoir à Lucie LUCAS, Nathalie BODET – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO pouvoir à Jean-François YOU – **Saint-Fulgent** : Sophie MANDIN pouvoir à Jean-Luc GAUTRON

**Secrétaire de séance** : Pascal CAILLE

En exercice : 30  
Présents : 22  
Votants : 27  
Quorum : 16

**N° 188-24 – EPF Vendée, avenants convention d'études et de maîtrise foncière**

Vu la délibération n° 097-19 relative à la convention d'opération de maîtrise foncière avec l'EPF pour le quartier Seniors sur la commune de Chauché,  
Vu la délibération 238-19 relative à la convention d'opération de maîtrise foncière avec l'EPF sur le secteur Bagatelle sur la commune de Chauché,  
Vu la délibération 120-23 relative à la convention d'opération de maîtrise foncière avec l'EPF pour le site Soufflet sur la commune de Chauché,

Considérant que pour chaque convention, il convient de passer un avenant aux motifs suivants :

- Quartier Seniors :  
Article 19.4 Minoration foncière : modification du montant maximum de la minoration foncière pris en charge par l'EPF (141 624.73 € HT)  
Article 6.2 Eléments du programme : densité minimum brute globale de 20 logements par hectare avec part minimale de 10 % logements sociaux.
- Bagatelle :  
Article 2.2 Secteur opérationnel : ajout de la parcelle AE 60 pour l'accès  
Article 4 Durée de la convention : augmentation de la durée de 3 ans, soit une durée de 8 ans qui correspond à la procédure d'expropriation envisagée
- Site Soufflet :  
Article 2.2 Secteur veille foncière : ajout de la propriété AB55  
Article 3 Engagement financier : modification du montant (650 000 €)

**Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :**

- **De valider les avenants des conventions relatifs au quartier seniors, Bagatelle et Site Soufflet,**
- **D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1<sup>er</sup> Vice-président, à signer chacun des avenants Quartier Seniors, Bagatelle, site Soufflet et tout autre document se rapportant à chacun d'eux.**



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme, le 4 juillet 2024

Le Président,  
Jacky DALLEY

08/07/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.  
La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).